# Stuart Mill et le cosmopolitisme : Stuart Mill confronté à Rousseau, Kant et Bentham (J-P Cléro, Université de Rouen)

Jamais projet plus grand, plus beau ni plus utile n'occupa l'esprit humain, que celui d'une paix perpétuelle et universelle entre tous les peuples de l'Europe [...]. Il est même bien difficile qu'une pareille matière laisse un homme sensible et vertueux exempt d'un peu d'enthousiasme; et je ne sais si l'illusion d'un cœur véritablement humain, à qui son zèle rend tout facile, n'est pas en cela préférable à cette âpre et repoussante raison, qui trouve toujours dans son indifférence au bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser.

Rousseau J.-J., *Écrits sur l'abbé de Saint-Pierre*, in : *Œuvres complètes*, vol. III, Paris, Gallimard-NRF, 1964, p. 563.

On pourrait s'attendre à ce qu'un utilitariste, en raison du principe fondamental qui règle sa pensée et son action – le plus grand bonheur pour le plus grand nombre –, déteste particulièrement la guerre, érige ce type de conflit en mal absolu, en haïssable fléau de l'humanité, et oriente une grande partie de sa politique vers son empêchement le plus radical. Or, on serait très vite surpris, en empruntant ce chemin, car, si l'on trouve bien l'idée généralement exprimée sous la plume de Stuart Mill, qui est l'un des plus grands d'entre eux, que « the attainment of peace means avoidance of that pain on account of which war is hateful » <sup>1</sup>, on ne trouve pas toujours et dans toutes les circonstances, chez lui, une condamnation de la guerre sous toutes ses formes et l'on découvre même parfois – à notre grande surprise, quoique Bentham nous ait préparé à ce choc² – des formules que Hegel n'eût

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Collected Works of John Stuart Mill, Londres, Routledge, Université de Toronto, 1991, 1996, XXIX, 616. [Dorénavant, nous citerons les Collected Works par les simples lettre CW, suivies du numéro du volume en chiffres romains et de la page en chiffres arabes].

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La thèse soutenue, à Rouen, le 7 décembre 2016, par Benjamin Bourcier, sous le titre *La pensée cosmopolitique* de Jeremy Bentham (1748-1832), a permis de faire le point sur la question en consultant les manuscrits de Bentham qui ont permis de parfaire l'information de l'auteur et celle de ses lecteurs. Certes, «war is mischief upon the largest scale», mais elle n'est pas forcément une entreprise criminelle. La guerre est envisagée par Bentham comme « une espèce de procédure » du droit international, in : Écrits sur le droit international et la

pas désavouées. À vrai dire, même sous sa première forme systématique, l'utilitarisme benthamien, qui envisage délibérément et d'entrée de jeu les relations internationales sous l'angle de l'utilité<sup>3</sup>, ne pouvait pas plus se confondre avec un pacifisme que l'utilitarisme stuart millien, quand bien même on croirait pouvoir rapidement faire le calcul que la douleur générale qui résulte des conflits est si vive et si forte que les éventuels avantages que l'on imaginerait pouvoir tirer de la guerre ne sauraient jamais approcher, aux yeux de celui qui tient le bonheur pour une somme de plaisirs, les plaisirs de la paix. On ferait le calcul trop rapidement sans doute car, si la guerre provoque des douleurs cruelles, il est des paix dangereuses, compromettantes pour le bonheur dès lors que l'on accepte de regarder plus loin que le présent et que l'on fait une place à un avenir plus reculé sans lequel il n'y a pas de bonheur humain. Les calculs utilitaristes, parce qu'ils tiennent compte du réel, quand bien même la paix vaudrait mieux que la guerre et constituerait un but politique ordinairement supérieur à celui de la guerre, ne sauraient exclure la discorde et le combat. Sans que l'on puisse affirmer qu'il les tienne de son maître même, Stuart Mill obtient, sur ce point, les mêmes résultats que Bentham; il ne les produit toutefois pas par les mêmes raisons que lui, puisque, si Bentham s'était montré critique pour les notions de sujet, de moi, de personne, ces notions sont au contraire valorisées par Stuart Mill pour qui la création de riches individualités est sans aucun doute une priorité et une raison d'être des sociétés. En adoptant cette dernière perspective, Stuart Mill avait même pu, au prix - il est vrai - d'un gauchissement qui confond la personne avec l'individu, une notion transcendantale avec une notion empirique, se sentir du parti de Kant, comme il avait fini par l'établir dans son essai sur L'utilitarisme (de 1861)<sup>4</sup>. Cette collusion d'un utilitarisme, qui – dans le sillage de Hume et de Bentham - fournit des armes redoutables pour critiquer les notions de sujet, de personne, de moi, avec la promotion de ces dernières par une philosophie qui – cette fois dans le sillage du kantisme – n'a cessé de contester que l'utilité puisse constituer davantage qu'une sertissure de nos devoirs moraux, tout juste bonne à tromper ceux qui n'y connaissent rien, est dans tous les cas problématique.

guerre, situés en annexe dans le vol. II de cette thèse, p. 112 (pour la première citation); p. 52 (pour la seconde), mais aussi, p. 113, 115.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> On trouve, dès les premières lignes de ses *Écrits sur le droit international et la guerre*, p. 36 : « Si un citoyen du monde avait à rédiger un code international universel, qu'est-ce qu'il se proposerait pour but? Ce serait l'utilité commune et égale de toutes les nations ». Idem, p. 40, 49, 50, 51.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> CW, X, 207, 249.

Nous voulons regarder ici comment, sur la question même de la guerre, de la paix et de ce qu'on appelle le cosmopolitisme<sup>5</sup>, s'articulent ces deux philosophies dont Stuart Mill a tenté la synthèse dans les questions pratiques. Si, en effet, l'utilitarisme et la théorie kantienne de la personne parviennent à des résultats comparables, ce n'est ni par les mêmes preuves ni par les mêmes chemins : comment, dès lors, chez un auteur qui a voulu combiner ces méthodes, s'effectue une articulation qui se révèle souvent si difficile ?

#### I. La guerre et la paix

En raison de la double origine de la philosophie stuart millienne dans son effort de synthèse entre l'utilitarisme et un certain « personnalisme », l'argumentation de l'auteur est assez mêlée et elle utilise plusieurs registres.

Si la guerre est globalement condamnée comme un mal, puisqu'elle est une souffrance pour les peuples qui s'y livrent ou qui la subissent, si, lorsque par malheur, elle a éclaté, on ne saurait lui donner d'autre issue que celle d'un retour à la paix plutôt que celle d'une montée aux extrêmes qui n'aurait pour but que de faire lâcher prise à l'adversaire ou à l'ennemi ; et si le retour à la négociation et la volonté de rapports stables et pacifiques valent toujours mieux que la violence et l'éristique, nous trouvons néanmoins des passages dans lesquels la guerre est considérée comme inévitable<sup>6</sup>, voire justifiée, en particulier lorsqu'elle vise à s'opposer à une injustice<sup>7</sup>. Reste à savoir ce qu'on appelle une injustice, quel tribunal la qualifiera et qui en sera juge. Il arrive même à Stuart Mill de vénérer la guerre comme telle<sup>8</sup>, affirmant que les

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Nous entendons par là ce que Kant dit du droit cosmopolite dans le *Projet de paix perpétuelle* quand il l'envisage de telle sorte que des hommes et des Etat, dans des conditions d'influence extérieures réciproques, doivent être considérés comme citoyen d'une cité humaine universelle » (Paris, Vrin, 1992, p. 14).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Bentham l'avait, de ce point de vue, devancé lorsqu'il établit, dans ses *Écrits sur le droit international et la guerre*, p. 119, que le principe même d'utilité peut expliquer le caractère inévitable de la guerre, lorsque deux États sont en désaccord sur l'utilité que chacun estime être la sienne ; elle est même juste tant qu'il n'existe pas une cour de justice, reconnue par les deux parties, pour établir qui doit céder ou qui doit l'emporter dans le concours des revendications d'intérêt.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Dans une lettre à J. F. Mollett du 30 décembre 1847, Stuart Mill désavoue les principes pacifistes de la «Peace Society» - The Society for the Protection and Universal Peace, fondée en 1816 par William Allen, qui fut l'ami du père de J. Stuart Mill, James Mill: «The Peace Society, principles with which I wholly disagree, as, though I think it an effect of the progress of improvement to put an end to war, I regard war as an infinitely less evil than systematic submission to injustice» (CW, XIII, 728-729).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> CW, I, 317-318. XXI, 141: «I cannot join with those who cry Peace, peace. [...] War, in a good cause, is not the greatest evil which a nation can suffer. War is an ugly thing, but not the ugliest of things: the decayed and degraded state of moral and patriotic feeling which thinks nothing *worth* a war, is worse. When a people are used as mere human instruments for firing canon or thrusting bayonets, in the service and for the selfish purposes of a master, such war degrades a people. A war to protect other human beings against tyrannical injustice; a war to

peuples se relèvent au bout du compte assez facilement des guerres qu'ils ont conduites ou qu'ils ont subies<sup>9</sup>; même la nocivité des dépenses, souvent mise en avant pour discréditer la guerre, n'est pas aussi grande qu'on pourrait le supposer : il est, après tout, des économies de guerre et d'après-guerre qui ne sont pas de simples désastres<sup>10</sup>. Stuart Mill déplore que les peuples ou, du moins, certaines classes sociales en leur sein, se soient graduellement pénétrés de la croyance que le pacifisme vaut toujours mieux que la guerre<sup>11</sup>; quand bien même, il leur arrivait, de façon contradictoire et pour le coup dangereuse – par l'impréparation qui se trouve par là engendrée –, de prendre parti pour tel ou tel pays qui a leur sympathie, et de vouloir en découdre avec tel autre à l'égard duquel ils ne savent guère justifier leur antipathie<sup>12</sup>.

Est condamnée sans réticence aucune la guerre de conquête, celle des tyrans, celle des anciens régimes qui permettaient aux rois, au mépris du sang et des propriétés des autres peuples et de leur propre peuple, de commettre leurs exactions<sup>13</sup>. Comme les peuples ont désormais plus de conscience de leur pouvoir, peut-être aussi plus d'effectivité politique, leurs membres regardent en deux fois avant de se lancer dans un conflit et ils ne sont pas prêts de se livrer – comme à l'époque où les soldats n'étaient que des mercenaires – à n'importe quelle

give victory to their own ideas of right and good, and which is their own war, carried on for an honest purpose by their free choice –is often the means of the regeneration. A man who has nothing which he is willing to fight for, nothing which he cares more about than he does about his personal safety, is a miserable creature who has no chance of being free, unless made and kept so by the exertions of better men than himself. As long as justice and injustice have not terminated their ever renewing fight for ascendancy in the affairs of mankind, human beings must be willing, when need is, to do battle for the one against the other». Cette position de vénération de la guerre est toutefois loin d'être constante, puisqu'il dit, dans un texte que nous aurons à citer de nouveau, que l'horreur de la guerre est devenue un trait des temps modernes (CW, XXIX, 617). Il aurait d'ailleurs dû nuancer son propos car, à moins de supposer que toutes les guerres se soient livrées depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à contrecœur par les peuples et sous la pression de leurs dirigeants par exemple, certains d'entre eux du moins se sont distingués par une certaine folie meurtrière, mal prévue par Stuart Mill – en raison de son aveuglement par l'idée de progrès.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> CW, II, 74-75.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Bentham l'avait déjà souligné dans ses *Écrits sur le droit international et la guerre*, p. 341 : «Mischief of the expense of war not so great as might be supposed. The accumulation of capital is not impeded. Money is as easy to be saved in making and selling implements of war as anything else». La guerre peut même «add to the opulence of the nation –not in virtue of successes but in consequence of the extra hoarding it may have been productive of»; elle ne constitue toutefois pas les meilleures dépenses possibles : «If the whole war expense, instead of being employed in maintaining men to be killed, and powder and shot to fire into the sea, had remained in their pockets and gone to make their fortunes, the nation would have seen so much the better in point of opulence». C'est le point sur lequel Hume, dans sa condamnation de la guerre pour des raisons économiques, avait raison. Une reconstruction peut présenter des avantages.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Il l'écrit à Charles Loring Brace dans sa lettre du 19 janvier 1871 (CW, XVII, 1798-1800).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> « The leaders of our working classes, who have been more zealous for peace than any other class, and who at the beginning of this war make a strong demonstration against allowing ourselves to be drawn into it, are now or at least many of them are loudly demanding that we should go to war with Germany in behalf of France » (CW, XVII, 1798).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> CW, XXI, 120-121: «It would be an affront to the reader to discuss the immorality of wars of conquest, or of conquest even as the consequence of lawful war; the annexation of any civilized people to the dominion of another, unless by their own spontaneous election. Up to this point, there is no difference of opinion among honest people; nor on the wickedness of commencing an aggressive war for any interest of our own, except when necessary to avert from ourselves an obviously depending wrong».

conquête. Kant savait, lui aussi, que, lorsque l'État se constituait en république, ses membres ne se lançaient plus sans raison dans la guerre : on trouvait, par là, un frein au bellicisme et un abandon progressif des haines contre les autres peuples<sup>14</sup>.

Sans doute, les décennies qui vont suivre, jusqu'à notre époque, ont-elles largement démontré l'illusion de ce genre de supputation : les peuples ont continué de se jeter les uns sur les autres, quand bien même ils se seraient constitués les uns et les autres en républiques, lesquelles sont assez fragiles pour confier leur sort – en se liquidant elles-mêmes – à des dirigeants qui s'empressent de les lancer dans l'aventure. Les calculs, de ce point de vue, ne sont pas faciles à faire et ils sont aisément faussés par l'illusion du progrès qui enraie les appréciations, tant chez Kant que chez Stuart Mill.

Nous venons d'esquisser des calculs proprement politiques ; mais la réflexion sur les armes se révèle plus incertaine encore. On sait combien Condorcet a pu se tromper sur le caractère dissuasif des armes modernes <sup>15</sup> et comment leur caractère meurtrier, loin de décourager les combats sanguinaires, les a rendues particulièrement terrifiantes : la généralisation des armes à feu a banalisé la mort des combattants et l'a rendue massive plutôt qu'elle ne l'a entravée, d'autant plus que chaque citoyen est, dans la guerre moderne, potentiellement un soldat <sup>16</sup>. Stuart Mill, pour sa part, s'embarrasse dans son effort pour distinguer les armes défensives des armes offensives ; il ne nie pas que la marine puisse constituer un bouclier protecteur pour un pays qui, comme l'Angleterre, est une île et en est détenteur <sup>17</sup>, mais il n'envisage pas qu'elle soit susceptible de faire des conquêtes <sup>18</sup>, alors que l'histoire montrera assez qu'elle permettra d'appuyer l'aviation et les débarquements massifs des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> C'est le premier article définitif pour la paix perpétuelle de la deuxième section du *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 1992, p. 15-21. Rappelons qu'il entendait par « constitution républicaine », celle qui est « instituée premièrement suivant les principes de la *liberté* appartenant aux membres d'une société (en tant qu'hommes) ; deuxièmement, suivant les principes de la *dépendance* de tous, d'une unique législation commune (en tant que sujets) et troisièmement, conformément à l'égalité de ces sujets (comme citoyens), - seule constitution dérivant de l'idée du contrat primitif sur laquelle doit être fondée toute législation juridique d'un peuple » (p. 15).

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Se référant à l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'humanité, G. Canguilhem, dans « La décadence de l'idée de progrès », résumait le propos de son auteur : « Condorcet tient l'artillerie, au passé, pour la cause de la destruction de la féodalité, au futur, pour une incitation à la réduction des conflits devenus plus meurtriers » (*Revue de Métaphysique et de Morale*, 92<sup>e</sup> année, N° 4, oct-déc. 1987, p. 445).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ce que Rousseau a exalté (*Écrits sur l'abbé de Saint-Pierre*, in : *Œuvres complètes*, III, p. 614), alors que Bentham l'a versé au compte des méfaits et des pertes sous la rubrique du «forced military service» dans ses *Écrits sur le droit international et la guerre*, p. 341.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> CW, XVI, 1153, 17 mars 1866: «I am decidedly of opinion that the relinquishment by the naval Powers of their most powerful weapon of defence against the great military Powers, can only be defended if it is true that the change of circumstances has made that weapon one which could no longer safely be used».

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> CW, XXVIII, 223. Bentham ne voyait pas d'autre intérêt, pour la Grande Bretagne, à l'entretien d'une force navale que celle de protéger son commerce. *Écrits sur le droit international*, p. 146.

Si la pensée des armes se révèle particulièrement risquée et, quand elle prétend prévoir ce qu'il en sera des conflits du futur, peu convaincante auprès de nous dont ce futur est devenu le présent et même le passé, en revanche la pensée politique de la guerre – plutôt que ses aspects techniques et directement stratégiques – est intéressante par les analyses et les explorations auxquelles se livre Stuart Mill. Sans doute, la guerre, ses dangers, ses aléas, fontils apparaître un certain type d'homme dont Alfred de Vigny a fait un portrait qui a saisi Stuart Mill<sup>19</sup> dont le véritable intérêt dans les questions politiques est de savoir quel individu se trouve produit par telle loi, telle institution, tel régime. Non que ces questions n'aient pas d'importance au prix des améliorations qu'une politique peut apporter dans les choses mêmes : ces choses sont immédiatement discréditées si elles ne font pas apparaître un type d'hommes ou de caractères dont la société et l'humanité n'auraient que faire ; mais sur la question qui nous intéresse ici, c'est plus encore le droit de mener une guerre, dans quelles conditions et – dans ces conditions – jusqu'à quel point, qui retient l'attention dans les travaux de Stuart Mill. Sans doute le principe est-il qu'un État n'en agresse pas un autre, qu'il n'en ait ni n'en prenne le droit, les circonstances fussent-elles propices à ses intérêts ; il faut – comme nous allons le voir bientôt – rendre hors la loi les ingérences d'un État dans les affaires d'un autre État et faire en sorte que ce qui est interdit aux uns soit interdit aux autres ; à tous les autres <sup>20</sup>. Cette dernière condition universelle est absolument nécessaire si l'on veut disqualifier toute ingérence et condamner dans le principe tout droit d'ingérence<sup>21</sup>, sinon on verrait mal en quoi un État ne pourrait avoir le droit – ou le prendre – de sauver la liberté d'un autre<sup>22</sup>. Mais cela implique des dispositifs précis et efficaces.

D'abord, plutôt que de compter sur la dissuasion des armes en raison de leur qualité de destruction redoutable, il vaut mieux mettre au point des dispositions qui empêchent la

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> CW, I, 488-489.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Rousseau insistera, lui aussi, sur ce point, in : Œuvres complètes, III, p. 574.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> CW, XXI, 123: «The doctrine of non-intervention, to be a legitimate principle of morality, must be accepted by all governments – c'est nous qui soulignons –. The despots must consent to be bound by it as well as the free States. Unless they do, the profession of it by free countries comes but to this miserable issue, that the wrong side may help the wrong, but the right must not help the right. Intervention to enforce non-intervention is always rightful, always moral, if not always prudent. Though it be a mistake to give freedom to a people that do not value the boon, it cannot but be right to insist that if they do value it, they shall not be hindered from the pursuit of it by foreign coercion». Il reviendra sur le thème dans les mêmes termes en CW, XXXI, 374: «Non interference is not a principle at all unless it be adopted as a universal principle». Et, un peu plus loin, en CW, XXXI, 376.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> CW, XXI, 123: «To assist a people thus kept down, is not to disturb the balance of forces on which the permanent maintenance of freedom in a country depends, but to redress that balance when it is already unfairly and violently disturbed».

coûteuse et dangereuse course aux armements<sup>23</sup>. Ce point rapproche Stuart Mill de Kant, dont c'était l'une des mesures essentielles du *Projet de paix perpétuelle* (de 1795)<sup>24</sup>; la difficulté étant de transformer en mesure efficace ce qui ne serait autrement qu'un vœu pieux. C'est pourquoi il faut, *ensuite*, par une espèce de collège des États, faire en sorte qu'un dispositif international se mette en place dès qu'il est question d'un conflit entre deux ou plusieurs États. L'internationalisation des affaires entre États est censée limiter les conflits par un droit de regard systématique que se donne la collectivité des États ou le concert des nations sur les affaires qui opposent quelques-un(e)s des leurs.

Cette internationalisation a intérêt à devenir permanente pour se mettre en place très vite, pour empêcher que le conflit ne prenne l'allure d'une guerre et limiter aussitôt ses effets meurtriers, en interdisant la livraison d'armes aux belligérants, par exemple. Certes Stuart Mill n'a pas la naïveté de croire que l'élimination des conflits soit garantie par ce biais puisque les armes peuvent continuer de circuler en empruntant des circuits un peu plus contournés; mais cette complication est déjà une entrave. L'arbitrage est, de toute façon, une nécessité et un élément de retour à la paix.

*Enfin*, au cas où un conflit n'aurait pu être empêché, il est possible à des nations d'user, en l'obtenant auprès des autres nations, d'un droit d'ingérence qui, sur le lieu du conflit, peut mettre en œuvre les dispositions qui empêchent la guerre, ou, si elle n'a pu être empêchée, en limitant son caractère meurtrier, en évitant l'écrasement de la partie la plus faible, et en préservant à l'avenir les chances de la paix, c'est-à-dire en entravant les exactions qui seraient les plus irréparables.<sup>25</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Stuart Mill décrit cette course en CW, XXVIII, 222. Il la condamne comme le faisait Bentham qui établissait qu'il n'y avait pas de paix universelle et perpétuelle sans « réduction de la force des diverses nations qui composent le système européen » (Écrits sur le droit international et la guerre, p. 117).

<sup>24</sup> Projet de paix perpétuelle, Première section, § 3-4, p. 5-7.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Dans un texte où il s'en tient à préconiser une force d'intervention européenne, Stuart Mill écrit : «If it were possible, as it will be in time, that the powers of Europe should, by agreement among themselves, adopt a common rule for the regulation of their private quarrels, it is easy to see what the purport of the agreement should be. When a struggle breaks out anywhere between the despotic and the democratic principles, the powers should never interfere singly; when they try to interfere at all, it should be jointly, as a general European police. When the two parties are so unequal in strength that one can easily prevail, and keep the other down, things should be allowed to take their course. If parties are nearly balanced, and general anarchy or protracted civil war, is likely to ensure, the powers should interfere collectively, and force the combatants to lay down their arms and come to a compromise, and should send their own troops against the party that refused to do it. This is no idle speculation: it has been twice done within ten years: once in Greece; and again in Holland and Belgium. Much contemptuous sarcasm was expended some years ago upon the conference and its several hundred protocols (1830, 1832 ...). Doubtless there were much more ridiculous than as many pitched battles, but a trifle more human. We regard those ridiculed protocols as constituting the most important step in European civilization, which has been taken for generations past» (CW, XXXI, 374).

Il va de soi que, pendant le temps que durent les conflits, l'activité diplomatique ne cesse ni ne doit cesser davantage qu'en temps de paix et que, simplement, elle ne passe pas par les mêmes canaux. Nous savons que la diplomatie n'est pas seulement l'affaire des relations internationales chez Stuart Mill<sup>26</sup> qui les situe dans toutes les questions pratiques, y compris dans les relations interpersonnelles au sein des États dont les juridictions ne peuvent pas prévoir toutes les situations et les laissent se développer éthiquement, sinon tout à fait en marge des lois, du moins de telle sorte que les acteurs jouissent à leur égard de quelque marge de manœuvre. Kant avait parlé de la nécessité d'une diplomatie – si possible sans hypocrisie entre les États –<sup>27</sup>; mais la notion en est beaucoup plus générale chez Stuart Mill, puisque l'éthique, ne se confondant ni avec les morales ni avec le droit, son entre-deux se règle par l'invention des parties en présence, laquelle, ne se construisant ni par les unes seulement ni par l'autre seulement, mais empruntant aux unes et à l'autre, jouit d'une espèce d'autonomie. De plus, une pesée n'est pas la simple application d'une règle – qu'elle soit morale ou juridique –; et, par là, si kantien s'est-il voulu, Stuart Mill se distingue de Kant par son acception intermédiaire si particulière de l'éthique<sup>28</sup>.

#### II. L'organisation de la paix

Stuart Mill commence par rejeter le mode traditionnel et – pour user du vocable d'Auguste Comte<sup>29</sup> – métaphysique de la présentation, en forme d'opposition, des États constitués par des peuples qui, souverainement, se soumettraient à l'autorité de leurs gouvernements, de leurs juges, des lois que fabriqueraient pour eux, sous leur contrôle, leurs représentants, *et* d'une sorte d'état de nature dans lequel, comme l'affirme explicitement

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Ce serait vrai aussi chez Hare, dont la construction éthique – comme on la voit dans *Moral Thinking* – est d'essence diplomatique. Les principes sont moins faits pour être appliqués à la lettre et sans apprêt que pour l'être de façon critique.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> À vrai dire, son *Traité de paix perpétuelle* s'ouvrait par là, p. 3-4.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Nous avons traité de cette question dans un article paru sous le titre « Y a-t-il, chez Stuart Mill, une spécificité de l'éthique entre les morales et le droit ? », in : *Philosophical Enquiries, revue des philosophies anglophones*, décembre 2016, n° 7.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> CW, X, 299: «M. Comte was right in affirming that the prevailing schools of moral and political speculation, when not theological, have been metaphysical. They affirmed that moral rules, and even political institutions, were not means to an end, the general good, but corollaries evolved from the conception of Natural Right. [...] The first systematizers of morals in Christian Europe, on any other than a purely theological basis, the writers on International Law, reasoned wholly from premises, and transmitted them to a long line of successors. This mode of thought reached its culmination in Rousseau, in whose hands it became as powerful an instrument for destroying the past, and it was important for the future».

Rousseau<sup>30</sup>, les États se trouveraient entre eux et à partir duquel se constituerait une sorte de droit naturel imaginaire<sup>31</sup>.

Si l'on définit la loi, de la façon la moins idéologique possible, comme un ensemble de signes auxquels adhèrent, situés dans des positions différentes, les citoyens afin de se plier aux décisions de ce qui est censé être leur souveraineté <sup>32</sup>, c'est-à-dire pour qu'un gouvernement, des autorités judiciaires, policières, militaires, puissent compter sur leur obéissance, sinon totale du moins aussi majoritaire qu'il se peut, si l'on complète cette définition benthamienne de la loi par l'ajout proprement stuart millien qui est celui de claim<sup>33</sup>, il n'y a pas lieu d'opposer radicalement ce qui se passe à l'intérieur du Souverain et à l'extérieur de lui, si l'on ose dire. Les règles ne sont pas moins règles de part et d'autre de la Souveraineté et l'on ne voit pas comment elles pourraient exister en comptant sur quelque droit naturel qui s'appliquerait à l'extérieur de la juridiction de la Souveraineté plus qu'à l'intérieur. Bentham l'avait déjà fortement indiqué et il était parti de là pour raisonner sur le droit des étrangers : à l'extérieur de ce que nous appelons une souveraineté ou un souverain, il y a d'autres souverainetés qui soumettent leurs membres à des conditions analogues d'obéissance à des lois et des institutions, ou du moins – en l'absence de souverainetés aussi instituées – d'autres peuples. Simplement, quand bien même les lois seraient différentes d'un État à l'autre, les citoyens qui connaissent des États et des souverains ne leur sont pas liés de la même façon que les individus de peuples qui ne connaissent pas de pareilles institutions.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> « Chacun de nous étant dans l'état civil avec ses concitoyens et dans l'état de nature avec tout le reste du monde » (Œuvres complètes, III, p. 564).

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> CW, X, 376: «The writers on International Law have done more than any others to give currency to this style of ethical speculation; in as much as having no positive law to write about, and yet being anxious to invest the most approved opinions respecting international morality with as much as they could of the authority of law, they endeavoured to find such an authority in Nature's imaginary code».

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> On aura reconnu les éléments essentiels de la première phrase de *Of Laws* de Bentham. Ce sont bien à ces éléments que Stuart Mill sera le plus sensible, puisqu'il peint Bentham comme «treating law as no peculiar mystery, but a simple piece of practical business, wherein means were to be adapted to ends, as in any of the other arts of life. To have accomplished this, supposing him to have done nothing else, is to have equalled the glory of the greatest scientific benefactors of the human nature» (CW, X, p. 10). Lorsque Stuart Mill s'essaie luimême à une définition de la loi juridique, il met l'accent sur la formulation d'un commandement qui provient d'un supérieur et dont l'exécution est garantie par une sanction. Ce commandement ne peut se faire qu'en termes généraux et ne vise aucune personne à titre individuel. (CW, XXI, 176 ; XXII, 7, 9).

Cette notion de claim est particulièrement thématisée dans son ouvrage intitulé L'utilitarisme (Paris, Quadrige-PUF, 1998, p. 116-117). À l'idée benthamienne d'adhésion différenciée à la loi, qui met la loi en continuité avec les autres normes, Stuart Mill ajoute pour la distinguer des autres normes, l'élément de claim qui ne caractérise pas forcément les règles éthiques et morales : par le claim, une personne peut exiger quelque chose de nous comme étant son propre droit moral, ce qui ne saurait se revendiquer de notre générosité ou de notre bienfaisance, par exemple. La loi est un nœud particulier que tissent entre eux les citoyens en ce que l'on peut exiger de moi que je la respecte, quand bien même je n'aurais plus envie de le faire ni d'intérêt à le faire. Certes, ce claim risque, dans les faits, de n'être pas très efficace; mais c'est toute l'essence de la loi de le supposer, qu'il puisse conduire ou non à un châtiment si je ne le respecte pas. D'ailleurs les lois punitives ne comportent pas moins de risque de désunion que les autres.

C'est le lieu où Stuart Mill distingue les « États civilisés » (entendez : régis par des droits établis et, le plus souvent, écrits) et des sociétés non civilisées (qui ne connaissent pas de droits aussi stables ni aussi précisément établis, quand bien même, dans tous les cas, il y aurait une fluctuation plus ou moins grande dans les règles). Avec les premiers, nous sommes en rapports juridiques de réciprocité, que les lois en soient écrites ou non ; avec les seconds, nous ne sommes qu'en rapports moraux<sup>34</sup>. Quand bien même il se montrerait parfois très critique avec la notion de colonie<sup>35</sup>, Stuart Mill reconnaît ici, en décrivant la chose comme si elle allait de soi et ne pouvait être autrement, que les États ne peuvent avoir que des rapports coloniaux avec les peuples qui ne sont pas « encore » parvenus au stade « étatique » de la politique<sup>36</sup>. Et l'on voit combien la force idéologique du « progrès » vient contrecarrer ici l'excellent effet libérateur de la définition utilitariste de la loi.

Les nations constituées en États forment entre elles un concert dans lequel on entre et sort comme les membres tissent entre eux leurs liens au sein des États, les maintiennent tant que les lois conviennent, les défont dès qu'elles ne conviennent plus et les refont pour recomposer leurs liens<sup>37</sup>. Le droit qui existe entre les États n'a pas lieu d'être davantage négligé que celui qui a cours au sein des États ; l'un et l'autre doivent être aussi réels : c'est

\_

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> CW, XXI, 118-119: «There is a great difference between the case in which the nations concerned are the same, or something like the same, degree of civilization, and that in which one of the parties to the situation is of a high, and the other of a very low, grade of social improvement. To suppose that the same international customs, and the same rules of international morality, can be obtained between one civilized nation and another, and between civilized nations and barbarians, is a grave error, and one which no statesmen can fall into, however it may with those who, from a safe and unresponsible position, criticise statesmen. Among many reasons why the same rules cannot be applicable to situations so different, the two following are among the most important. In the first place, the rules of ordinary international morality imply reciprocity. But barbarians will not reciprocate. They cannot be depended on for observing any rules. Their minds are not capable of so great an effort, nor their will sufficiently under the influence of distant motives. In the next place, nations which are still barbarous have not got beyond the period during which it is likely to be for their benefit they should be conquered and held in subjection by foreigners. Independence and nationality of each other, are not binding towards those to whom nationality and independence are either a real evil, or at least a questionable good. [...] To characterize any conduct whatever towards a barbarous people as a violation of the law of nations, only shows that he who so speaks has never considered the subject. A violation of great principles of morality it may easily be; but barbarians have no rights as a nation, except a right to such treatment as may, at the earliest possible period, fit them for becoming one. The only moral laws for the relation between a civilized and a barbarous government, are the universal rules of morality between man and man». Stuart Mill n'insiste pas sur un point que Bentham avait mis en relief pour évaluer le degré de civilisation d'un peuple : est-il sédentarisé ou pas ? «In civilized nations, the greater part of mankind are globe ascriptii, fixtures to the soil on which they are born» (Écrits sur le *droit international*, p. 77).

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> On sait combien il s'est montré critique avec la façon dont les Anglais sont intervenus en Inde, détruisant avec une grande violence les institutions qui avaient cours.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Le texte que nous venons de citer (CW, XXI, 118-119) n'est pas le seul par lequel Stuart Mill justifie le colonialisme comme bienfait apporté au non-civilisé. On le reverra à l'œuvre dans le texte cité, note 36 (III, 593-594).

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Dans sa lettre à Gustav D'Eichthal du 9 mars 1841 (CW, XIII, 467), Stuart Mill se réjouit que la France reprenne sa place dans le « concert des nations ». Stuart Mill parle parfois aussi de « communauté » des nations (voir note 35 ci-dessous).

en constituant ce droit qui ne doit pas être de valeur inférieure à l'autre, interne aux États, que l'on peut faire barrage aux guerres<sup>38</sup>. Soucieux d'enraciner son propos dans des exemples tirés des relations existantes entre États, Stuart Mill montre comment une guerre a pu être évitée entre la Belgique et la Hollande grâce à l'intervention européenne<sup>39</sup>. Stuart Mill a cru, comme quelques hommes dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'Europe allait pouvoir s'organiser autour de « cinq grandes puissances », en faisant moins jouer la morale et le respect des souverainetés que les intérêts réciproques des grandes puissances, quand leurs dirigeants sont conscients que les conflits peuvent s'étendre, dégénérer et finalement les toucher pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le motif initial. L'histoire a montré que cette annonce était quelque peu prématurée en 1832 ; et qu'il faudra encore compter plusieurs millions de morts pour qu'on songe à quelque union solide et authentique entre les États européens avec le résultat d'en bannir la guerre. Aussi sérieux que le droit interne à chaque État, le droit international pourrait être appris dans les universités avec la même attention et la même extension, et non

\_

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Stuart Mill approuve Duveyrier qui voulait que la France substituât à ses habitudes guerrières dans les relations internationales, une soumission à l'arbitrage des nations amies (CW, XX, 314). C'était également l'avis de Rousseau (*Œuvres complètes*, III, p. 574). Mais, même si Stuart Mill n'en parle pas directement, on trouve chez Bentham le souci permanent de rapprocher ce qui se passe entre les individus au sein de chaque État de ce qui se passe pour entre les États : « Mais le Chef de l'Etat doit-il sacrifier les intérêts de ses sujets, de ses commettants, pour l'avantage des étrangers ? – Pourquoi non ? [...] Le désintéressement, si louable dans un particulier, pourquoi ne le serait-il pas dans une nation entière ? Louable en un chacun, comment ne le serait-il pas en tous ? » (*Écrits sur les droit international et la guerre*, p. 39). Et, à la page suivante : « En décomposant [le] but [qu'il se propose] en ses principes les plus primitifs, [le législateur désintéressé] suivra [pour les nations] la même route qu'il aura suivie à propos des lois internes. Il s'attachera donc : 1. à prévenir des délits positifs de nation contre nation ; 2. à promouvoir les actions positivement utiles ».

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> CW, XXIII, 632: «When the five great powers of Europe commanded Belgium and Holland to lay down their arms, and because one of them refused, instead of leaving them to fight out their quarrel in the old-fashioned way, commanded the other party to hold its peace, and took the chastisement of its more obstinate antagonist into their hands; some people laughed, and others were angry, and exclaimed, Why interfere at all? And assuredly, the exhibition, if looked at simply in itself, was grotesque enough: but if, on the other hand, we view it as what is really is, a proof of universal anxiety for the preservation of peace, founded indeed on no philanthropy, solely on a sense of interest, but yet so eager and earnest, even in the worst governments of Europe, that instead of coming to blows immediately, as they were wont to do, upon the slightest quarrel, they will not even suffer the most insignificant of their neighbours to go to war, lest the conflagration should spread to them; we then behold in what seemed absurd at first, no less than the commencement of a federation system of police for the European commonwealth: a commencement imperfect and barbarous enough, but such as all government was in its first beginnings. We recognize the same interests at work in the community of nations, which elevated the separate community of men from a state of nature to a state of peaceful society. We see in the London Conference the first small germ of an international tribunal, an arbiter established by common consent to adjust the quarrels of nations by other means than a recourse to the sword; and what seemed a mere accidental variety of folly, brought about by the temporizing policy of a few individuals, becomes a sign and precursor of a great advancement in civilization, gradually, but surely preparing». Stuart Mill reprendra l'exemple du conflit de la Belgique et de la Hollande, en l'accompagnant de celui de la Grèce en CW, XXXI, 374. Il regrettera, en 1871, que l'Angleterre n'ait pas joué les médiatrices dans le conflit qui a opposé la France à la Prusse et qui a fait tant de mal aux classes populaires des deux États. En CW, XXV, 1224, Stuart Mill explique que l'Angleterre aurait dû menacer l'État qui, le premier, se serait avisé de franchir la frontière de l'autre ; elle ne l'a pas fait, gâchant une belle occasion de pousser un peu plus loin le contrôle des nations en conflit par leurs voisines qui ne le sont pas – ou pas encore.

pas comme des règles de simple éthique – ce qu'elles ont pu être à certains moments  $-^{40}$ . Stuart Mill pense qu'une mise en place de cours de justice est aussi nécessaire pour régler les conflits entre États qu'à l'intérieur de ces États pour régler les conflits entre leurs membres ; et pourvu qu'elles se servent d'un droit aussi précis et rigoureux que ce dernier<sup>41</sup>. Qu'il soit moral ou non, il y a un devoir des États d'intervenir collectivement dans les conflits de telle sorte qu'on limite les dangers de ceux-ci ; même quand ces conflits ne les menacent pas directement. L'intervention collective a le mérite d'être puissante et de ne pas impliquer des représailles futures de la part de l'État qui aura eu à subir l'obstruction de l'aide reçue par son adversaire.

Simplement, comme Kant pensait que la fédération que les États devaient viser dans leurs rapports – à l'intérieur ou au-delà de l'Europe – ne devait pas conduire à une intégration en un seul État européen ou mondial<sup>42</sup>, Stuart Mill n'est pas non plus « fédéraliste », sauf à long terme, et il pense qu'il est suffisant, dans l'immédiat, de viser l'objectif limité et faisable que les États s'entendent mieux entre eux, selon les procédures qui leur conviennent, en dépit de différences linguistiques, religieuses, culturelles qui les distinguent sans les opposer ni les diviser. Mais il faudrait pour cela que les États gagnent en confiance réciproque – ce qui n'est encore pas le cas –<sup>43</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> CW, XXI, 246-247: Venant d'affirmer la nécessité d'apprendre le droit international dans toutes les universités, Stuart Mill souligne en ces termes qu'elle doit faire partie d'une éducation libérale: «The need of it is far from being limited to diplomatists and lawyers; it extends to every citizen». Si la Loi des nations a pu être, à une certaine époque une sorte d'éthique, voire d'application de règles morales aux relations entre États, elle ne saurait suffire à présent: «Since every country stands in numerous and various relations with the other countries of the world, and many our own among the number, exercise natural authority over some of these, or knowledge of the established rules of international morality is essential to the duty of every nation, and therefore of every person in it who helps to make up the nation, and whose voice and feeling form a part of what is called public opinion».

opinion».

41 Les *Collected Works* ont publié, de la main de Mill et de celle d'Helen Taylor, le fragment sur *Guerre et Paix* où l'on trouve l'alinéa suivant. Se demandant pourquoi les disputes entre les nations ne sont pas réglés par les mêmes moyens que les conflits entre les individus, l'auteur écrit : «I believe that if ever the disputes are so settled, it will be by taking as our model, no courts of arbitration, but courts of law; no courts of law as they existed in the early stages of human society, but as they exist in their most perfect forms: and that the narrow and technical view of his duties by the modern English common law judge will be found the most effectual by whoever attempt to avert the bloody consequences of international quarrels» (CW, XXIX, 615-616).

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> C'est le thème du deuxième article définitif pour la paix perpétuelle de la deuxième section du *Projet de paix perpétuelle* (p. 22-28). Rousseau est tout aussi dubitatif sur l'idée d'une ligue fédérative européenne « dont nul n'oserait dire si elle est à désirer ou à craindre » (*Œuvres complètes*, III, p. 600) : le fédéralisme est une espèce d'idéal nécessaire ; mais quand ces liaisons entre États s'effectueraient sans que personne n'y pense, elles seraient essentiellement fragiles. Il arrive aux auteurs – c'est le cas de Bentham, par exemple (*Écrits sur le droit international*, p. 346) – de songer à un système de deux confédérations entre lesquelles les nations se répartiraient, soit de façon ordinaire, pour certaines d'entre elles, soit de façon extraordinaire, quand le besoin s'en fait sentir, pour les autres. Une double confédération assurerait mieux, à leurs yeux, la balance du pouvoir international.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Le 19 janvier 1871, Stuart Mill écrit à Mrs M. C. Halsted: «Your idea of a general Federation, or United States of Europe, has occurred to many people, and has been a good deal talked and written about the late years

Pour ce qui est des rapports avec les sociétés qui ne sont pas (encore) constituées en États, Stuart Mill sait bien que les sociétés qui le sont déjà s'y conduisent comme si elles étaient chez elles, ne satisfaisant dès lors plus que des intérêts égoïstes ; au moins est-il possible d'abolir radicalement l'esclavage – ce que la Révolution française elle-même n'avait pas su faire en dépit de ses déclarations répétées des droits de l'homme en préambule de ses constitutions, en dépit aussi des brillants et convaincants plaidoyers de Condorcet<sup>44</sup>. Pour des raisons qui se voulaient tenir compte des réalités, Bentham – pourtant abolitionniste – s'était montré assez étrangement compréhensif pour les intérêts commerciaux des esclavagistes à propos desquels il partageait la modération des diverses assemblées révolutionnaires. On voit ici que, si, par la définition de la loi, l'utilitarisme prenait l'avantage sur les contractualistes et partisans des droits de l'homme, ces derniers donnaient peut-être plus de chances à l'abolition de l'esclavage que le premier ; encore que la Déclaration des Droits de l'Homme requière que l'on soit « déjà » repéré comme un homme susceptible d'avoir des droits – ce dont tous les révolutionnaires n'étaient pas sûrs quand il s'agissait d'un homme noir – pour bénéficier pleinement de sa juridiction. Cette attitude résolument d'abolition de la traite des noirs n'est peut-être pas pour rien dans la volonté stuart millienne de combiner les raisons utilitaristes avec les motifs « personnalistes ». Sur ce point, Stuart Mill a pu penser que les nations et les individus devaient être prêts, sans calculs ni tergiversations, à faire le sacrifice de leurs intérêts égoïstes immédiats. De plus, pour Stuart Mill, cette attitude prend une valeur générale pour les relations internationales dans leur ensemble et non pas seulement à l'égard des peuples dont certains textes nous disent clairement qu'ils ne jouissent pas de notre degré de civilisation: celle, pour les nations, de comprendre qu'elles ont des devoirs envers les autres

among advanced philanthropists, especially on the Continent; indeed there can be no advanced philanthropist who does not look forward to something of the kind as the ultimate result of human improvement. But a great many things have to be got rid of, & a great many others to be created, before it will begin to be useful to pursue this federation as a practical object. Such a federal system supposes a very great degree of mutual trust on the part of the communities which comprise it, in at least the good intentions of one another. This trust substantially exists between the States of the American Union (with the temporary exception of the relations between North and South) but the States of Europe do not trust one another, & none of them really trusts its own government, much less the governments of the other states. There is moreover such a want of homogeneity among them, such differences in their opinions, their institutions, their education, & among some of them there is still so much mutual antipathy that none of them would choose to give up so much of its power over its own affairs into the hands of the others, as your scheme would require. Every improvement however which takes place either in the internal government or in the education of any of them, tends to diminish these obstacles & to bring universal peace, grounded on federal institutions, so much the nearer & it is too much improvements we must trust for bringing about that & all the other salutary changes in human affairs which philanthropists look forward to» (CW, XVII, 1800).

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> « L'esclavage et les philosophes. Deux philosophes abolitionnistes : Condorcet et Bentham ». In : Aspects du débat sur l'abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne, 1787-1840, Revue Française de Civilisation Britannique, CRECIB, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, déc. 2008, p. 37-60.

nations, qui ne sont pas seulement de non-belligérance, mais plus positivement de rendre service à un autre État en sacrifiant quelques-uns de ses intérêts propres<sup>45</sup>.

### III. Le commerce international : véritable réalisation du cosmopolitisme ?

Si ni Kant, ni Stuart Mill ne comptent sur la réalisation par l'ensemble des États d'un seul État pour réaliser la paix mondiale, puisque les différences de langues, de religions, de mœurs, qu'on les attribue à une providence naturelle (comme Kant) ou à l'effectuation de l'histoire (comme Stuart Mill), si la fédération semble bien être la limite de ce qu'on peut espérer pour unir les peuples, il est un effecteur beaucoup plus direct de cette union – les partenaires en fussent-ils très divers – : c'est le commerce international. Là-dessus, Kant et Stuart Mill s'accordent entièrement. Kant parle d'un *esprit de commerce*<sup>46</sup> et souligne son incompatibilité avec la guerre qui est toujours, qu'on la gagne ou qu'on la perde, une affaire perdante<sup>47</sup> ; Stuart Mill, que les économistes tiennent pour l'un des leurs et l'un des chantres

\_

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> CW, XXIII, 348-349: «The treatises for the abolition of the Slave Trade were a phenomenon previously unknown; an indication of an immense step in the progress of mankind; the first solemn recognition by the European powers that nations have duties, other than the merely negative one of not molesting one another; the first international compact which had both for its avowed and for its true object, not the security or aggrandizement, real or imaginary, of the contracting parties themselves –but the performance of a disinterested service to a third party, which that party had no claim to, except the claims of humanity. This great step having been achieved, and the possibility having been demonstrated that nations, as well as individuals, may be induced to bind themselves to perform an act of virtue, at the sacrifice of their immediate selfish interest; what is to hinder them from combining in a similar manner to overcome another and a much less appalling difficulty –that of compelling a few unprincipled individuals, or a few unprincipled governments, to abide by the general compact?».

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Kant, *De la paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 1992, p. 47-48 : « De même que la nature sépare sagement les peuples, que la volonté de chaque État particulier, en invoquant même les principes du droit des gens, désirerait réunir par ruse ou par violence sous sa domination, de même elle unit aussi, d'autre part, des peuples que la notion de droit cosmopolite n'aurait pas garantis contre la violence et la guerre, par le moyen de leur mutuel intérêt. Il s'agit de l'*esprit commercial* qui est incompatible avec la guerre et qui, tôt ou tard, s'empare de chaque peuple. Or, comme parmi toutes les puissances (tous les moyens) subordonnées à celle de l'État, la puissance de l'argent est sans doute la plus sûre, les États se voient dans l'obligation de travailler au progrès de la paix, cette noble chose (non, en vertu, il est vrai, de motifs de moralité) et de faire obstacle à la guerre, là où, dans le monde, elle menace d'éclater, par des médiations, absolument comme s'ils se trouvaient dans une alliance perpétuelle à cet effet; car de grandes coalitions en vue de la guerre ne peuvent, par suite de la nature des choses, se former que très rarement et encore plus rarement avoir du succès ». Kant connaît son Rousseau et il a pu repérer cette idée dans les *Écrits sur l'abbé de Saint Pierre (Œuvres complètes*, III, p. 571).

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Bentham est également de cet avis : «War to a few individuals, always has been and always will be a game: but war to whole nations together, always will be a losing trade. If you fail, you lose, and if you succeed ever so, you still lose» (p. 221). Une centaine de pages auparavant, p. 127, il avait dit : «All trade is in its essence advantageous: even to that party to whom it is least so. All war is in its essence ruinous» et déploré que «the great employments of governments are to sow the seeds of war and to put fetters upon trade».

du libéralisme, en parle aussi<sup>48</sup>, en descendant toutefois beaucoup plus loin dans le détail, non sans rencontrer parfois quelques contrariétés à son idée principale.

L'erreur majeure de ce que Stuart Mill appelle le mercantilisme, dont il voit encore l'économie politique de son temps – sinon sacrifier à ses thèses, du moins – lui emprunter le langage<sup>49</sup>, c'est de croire que, parce que le commerce tourne les États vers l'extérieur, ils sont enclins à se considérer et à se traiter comme des proies les uns pour les autres, menaçant ainsi la paix mondiale ; et que, par conséquent, un État doit s'efforcer de vivre en autarcie, en produisant lui-même, grâce à ses propres travailleurs et sans recourir aux étrangers, le maximum de marchandises susceptibles de fournir le marché intérieur<sup>50</sup>. Or l'ouverture aux autres États et le refus de se refermer sur soi est au contraire la source d'une paix active. L'idée de Stuart Mill est que, quand bien même un État serait susceptible de produire un bien qui est produit (ou de rendre un service qui est rendu) par un autre État, il n'est pas sûr que ce fût pour lui une bonne chose de remplir cette capacité; il vaudrait mieux qu'il laisse cet autre État lui vendre la marchandise qu'il pourrait pourtant produire ou lui rendre ce service qu'il pourrait pourtant assurer lui-même, afin de permettre une vente d'autres marchandises et d'autres services. C'est l'importation qui est l'essence du commerce extérieur ; le rêve de vendre aux autres sans rien leur acheter est un fantasme absurde, qui ne ferait pas, s'il devenait réalité, que détruire l'État de l'autre, mais qui détruirait aussi sûrement le mien<sup>51</sup>. Si je dépends de l'autre dans ma vie, dans la satisfaction de mes besoins et de mes désirs, s'il dépend, lui aussi, dans la sienne de ce que je peux lui offrir, nous ne sommes pas, l'un et l'autre, en position d'agression réciproque; nous avons intérêt à nous entendre. Il y a plus : cela fait bien longtemps que le commerce – et tout particulièrement le commerce international - ne sert plus principalement à satisfaire les besoins que l'on ne pourrait satisfaire autrement ; il est recherche permanente, pour un État, d'échanges avec un autre État, d'autres États, les autres États, parce que, loin d'être le simple moyen pour lequel il se donne, le commerce est à

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> En CW, III, 686, Stuart Mill fait la remarque que «that commercial spirit which is now one of the strongest obstacles to war, was during a certain period of European history their principal cause».

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> CW, III, 686 : « [...] the phraseology of the Mercantile System, the language and doctrines of which are still the basis of what may be called the political economy [...] » <sup>50</sup> CW, III, 915-916.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> CW, IV, 67-68. Stuart Mill fait en ces termes le reproche aux Anglais de parler la langue mercantile : «We are continually calling ourselves a trading nation; and we boast of our commerce, no doubt very justly, as one of the grand sources of our wealth. Yet, who ever heard of a commerce which was not mutual? How can we expect to export without importing? Or of what advantage would it be to us if we could? Since, demonstratively, it is the imports alone, from which the benefit of foreign commerce is derived. Nobody is enriched unless by giving any thing away. Should we grow rich by exporting all that we have, and importing nothing? How truly, then, do we misunderstand our own interest, if we attempt to sell our own commodities to foreigners, and yet refuse to take theirs in exchange!».

lui-même son propre principe et sa propre fin. Le commerce n'est pas seulement ce qui permet des relations de paroles, de croyances, d'échanges culturels de diverses sortes : il est le symbolique lui-même dans son essence<sup>52</sup>. Je veux acheter ce que l'autre peut et veut me vendre, tandis que je veux produire et lui vendre ce qu'il peut et veut m'acheter ; le besoin et sa satisfaction n'étant que quelques éléments, de simples cartes dans un système qui en comporte de multiples autres. D'autant que le système, que l'on a simplifié en prosopopée d'une nation s'adressant à une autre, met en jeu une multiplicité extrêmement diversifiée de nations qui fonctionne de telle sorte que nous puissions laisser une balance commerciale déficitaire avec une nation, en risquant ainsi d'être perdant avec elle, pourvu que nous nous rattrapions sur les échanges avec d'autres nations auxquelles elle et nous sommes liés<sup>53</sup>. Stuart Mill rend hommage à Ricardo de l'avoir bien vu et expliqué<sup>54</sup>. Le commerce se mondialise par essence, l'une de ses composantes étant d'abaisser les coûts de production en jouant sur la diversité des lieux du monde et, par conséquent, en accroissant les relations entre ces

<sup>-</sup>

The economical advantages are surpassed in importance by those of its effects which are intellectual and moral. It is hardly possible to overrate the value, in the present low state of improvement, of placing human beings in contact with persons dissimilar to themselves, and with modes of thought and action unlike those with which they are familiar. Commerce is now what war once was, the principal source of this contact. Commercial adventurers from more advanced countries have generally been the first civilizers of barbarians. And commerce is the purpose of the far greater part of the communication which takes place between civilized nations. Such communication has always been, and is particularly in the present age, one of the primary sources of progress. To human beings, who, as hitherto educated, can scarcely cultivate even a good quality without running it into a fault, it is indispensable to be perpetually comparing their own notions and customs with the experience and example of persons in different circumstances from themselves: and there is no nation that does not need to borrow from others, not merely particular arts or practices, but essential points of character in which its own type is inferiors.

is inferior». 
<sup>53</sup> CW, III, 686: «The benefit of commerce does not consist, as it was once thought to do, in the commodities sold; but, since the commodities sold are the means of obtaining those which are bought, a nation would be cut off from the real advantage of commerce, the imports, if it could not induce other nations to take any of its commodities in exchange; and in proportion as the competition of other countries compels it to offer its commodities on cheaper terms, on pain of not selling them at all, the imports which it obtains by its foreign trade are procured at greater cost».

On trouve la correction de ce qui se passe de manière simplifiée d'une nation avec une autre en relation d'une nation avec les autres, toutes les autres, en CW, IV, 12 : «The exchanges in any country, in England for instance, do not depend upon the balance of her commercial transactions with one country, but upon the balance of her total commercial transactions with all countries».

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> CW, IV, 233: «To render the importation of an article more advantageous than its production, it is not necessary that the foreign country should be able to produce it with less labour and capital than ourselves. We may even have a positive advantage in the production of some other article which is in demand in the foreign country, we may be able to obtain a greater return to our labour and capital by employing none of it in producing the article in which our advantage is least, but devoting it all to the production of that in which our advantage is greatest, and giving this to the foreign country in exchange for the other».

différentes parties<sup>55</sup>. Le commerce a ses règles qui se servent de celles du besoin et les incluent mais qui sont les siennes propres.<sup>56</sup>

Cette idée fondamentale - qui constitue le cœur de ce qu'on pourrait appeler le libéralisme stuart millien<sup>57</sup> – se décline de multiples façons, sans qu'on puisse distinguer ce qui serait proprement économique de ce qui est culturel. D'abord, le commerce est en affinité avec le langage : on n'achète pas des marchandises, mais des potentialités d'achat et de vente, des relations qui ne s'exprimeraient, si on les traduisait grammaticalement, que par des temps et des modes compliqués<sup>58</sup>. Alors que la sociologie et l'ethnologie mettront bientôt l'accent sur l'affinité des modalités de mariage, des rituels de toutes sortes avec le langage, c'est l'économie qui se voit promue dans ce rôle par Stuart Mill. Il en découle une théorie des prix fort originale qui montre que le prix d'une marchandise ou d'un service est moins son prix au sein de l'État que celui que des acheteurs d'un autre État sont prêts à mettre pour l'acquérir ; la fixation des prix se faisant essentiellement par la complication de ces relations et leur caractère imaginaire ou symbolique. Le prix concentre et met en tension des paramètres divers et complexes, qui n'ont rien de substantiel et qui ne correspondent à rien directement dans la chose dont elle est le prix, mais seulement dans la chose prise dans des relations et des contrats fort divers. Rien n'a en soi de prix sans que ce à quoi on l'assigne ne soit référé à un ensemble de circonstances dont on n'est jamais sûr d'avoir fait le tour<sup>59</sup>. Si le commerce est la langue des hommes modernes, il devient absurde de se refermer sur soi ou de ne s'ouvrir que pour vendre sans acheter, pour s'enrichir au détriment des autres nations. Kant avait raison : l'ouverture aux autres nations par l'esprit de commerce est le meilleur rempart contre la guerre et le faux patriotisme qui y conduit. Le véritable patriotisme n'exige pas que l'on

\_

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> CW, III, 711.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> CW, III, 590. Stuart Mill montre, par exemple que deux actions, en se combinant, peuvent obtenir une somme globale d'avantages bien supérieure à la simple somme des avantages de ces deux actions prises séparément.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Rousseau avait mis en garde contre l'engouement « fanatique » que produisent les « idées de commerce et d'argent » (Œuvres complètes, III, p. 572) : le commerce, loin de favoriser la politique, tend à l'abolition de son rôle de faire les lois internationales.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> On lit, par exemple, en CW, III, 589: «We may often, by trading with foreigners, obtain their commodities at a smaller expense of labour and capital than they cost to the foreigners themselves. The bargain is still advantageous to the foreigner, because the commodity which he receives in exchange, though it has cost us less, would have cost him more». Nous soulignons ici le conditionnel passé qui fait le prix et en est comme le schème. <sup>59</sup> CW, III, 595: «The values of imported commodities depend on the terms of international interchange. The values of commodities produced at the same place, or in places sufficiently adjacent for capital to move freely between them – let us say, for simplicity, of commodities produced in the same country – depend (temporary fluctuations apart) upon their cost of production. But the value of a commodity brought from a distant place, especially from a foreign country, does not depend on its cost of production in the place from whence it comes. On what, then, does it depend? The value of a thing in any place, depends on the cost of its acquisition in that place; which in the case of an imported article, means the cost of production of the thing which is exported to pay for it ».

souhaite sa propre richesse en voulant la ruine de l'autre; la diversité des actions par lesquelles chacun s'enrichit, s'accompagnât-elle de concurrence, n'est pas forcément un facteur d'appauvrissement pour l'un ou pour l'autre : elle peut assurer simultanément la richesse de toutes les parties, contrairement à ce qu'imagine et clame un patriotisme absurde<sup>60</sup>. On peut constamment avoir le mot *sécurité* à la bouche et tout faire pour n'obtenir que la misère et l'insécurité de ceux que l'on prétend protéger. Le commerce permet à toutes les parties de profiter du tourbillon symbolique qui fait que les objets que chacun poursuit – quand bien même les marchandises y joueraient un rôle – ne se confondent pas avec les marchandises elles-mêmes<sup>61</sup>.

Nous pouvons, en second lieu, tirer de ces considérations deux conséquences essentielles. La première tient dans l'affinité du fonctionnement de l'économie avec celui des passions qui n'ont pas, elles non plus, de termes fixes, mais qui n'existent que dans des relations : c'est ainsi que Hume avait placé, au cœur du dispositif passionnel, non pas des substances – fussent-elles elles-mêmes le résultat d'autres substances en relation l'une avec l'autre –, mais ce qu'il appelle la sympathie qui fait que, dans certaines circonstances, j'ai des passions que l'on attend de moi, moi-même attendant des autres, en pareilles circonstances, des passions comparables qu'ils sont censés ressentir quoique je ne les sente pas moi-même, en un jeu de plus en plus complexe et raffiné qui transforme leur « sentiment » en langage symbolique. Il en va des choses qui s'affrontent sur un marché de la même façon que dans cette logique des passions. La seconde tient dans la conception d'un espace que nous qualifierons de leibnizien ou de relatif, par opposition à la res extensa cartésienne. Si les nations selon lesquelles le mercantiliste divise le monde s'affrontent comme des blocs extérieurs les uns aux autres, partes extra partes, à la manière des parties de la res extensa, les nations du libéral stuart millien s'articulent dans un espace qui en permet l'intrication, sans que l'une ne fasse forcément obstacle à l'autre, mais de telle sorte qu'elles s'interpénètrent les

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> CW, III, 594: «Finally, commerce first taught nations to see with good will the wealth and prosperity of one another. Before, the patriot, unless sufficiently advanced in culture to feel the world his country, wished all countries weak, poor and ill-governed, but his own: he now sees in their wealth and progress a direct source of wealth and progress to his own country. It is commerce that is rapid by rendering war obsolete, by strengthening and multiplying the personal interests which are in natural opposition to it. And it may be said without exaggeration that the great extent and rapid increase of international trade, in being the principal guarantee of the peace of world, is the great permanent security for the uninterrupted progress of the ideas, the institutions, and the character of the human race».

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Le tourbillon peut d'ailleurs fonctionner à l'envers et si un pays comme la France accorde trop à l'honneur et ne place les valeurs économiques qu'au second rang, elle ne fait pas qu'en pâtir, puisque, idolâtrant l'honneur et ne calculant pas les sacrifices quand il faut le soutenir, sa plus grande richesse est « de contenir (ses) ennemis par la crainte, de s'attacher ses alliés par l'estime et la confiance, de les étonner les uns et les autres par l'éclat de sa puissance : alors les étrangers affluent dans le royaume, le commerce devient florissant » par un autre tour. Voir les *Écrits sur le droit international et la guerre*, Jeremy Bentham, p. 126.

unes dans les autres. Le commerce opère la régionalisation des souverainetés, qui s'opposaient encore comme des blocs jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle au risque de chocs qui se croyaient des guerres de religions et qui pouvaient s'imaginer parfaitement légitimes en en prenant le prétexte. À l'instar de Montesquieu, quand il tenait, en l'Europe, la fonction de la France, comme équivalente à celle de la Gascogne ou de la Bretagne par rapport à la France, Stuart Mill considère les nations comme un jeu de régions différenciées dans le vaste monde qui, pour réaliser son unité, est voué à l'échange – à l'*interchange* –.

## IV. Le cosmopolitisme stuart millien n'est-il qu'un doux rêve<sup>62</sup>?

Faut-il accuser Stuart Mill d'avoir prolongé à travers sa conception du commerce international le « süßer Traum » que l'on a parfois cru devoir déceler chez Kant à propos de son traité de paix perpétuel et contre l'accusation duquel il s'était défendu – non sans légitimité – ? Le spectacle des guerres de plus en plus meurtrières entre les États, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, jusqu'à nos jours, peut faire douter de la validité universelle de ses analyses. Si le commerce international semble créer des zones de paix durable et de sécurité entre les hommes, il faut bien s'inquiéter qu'il ne le fait pas partout : avant d'être un théâtre de paix, en même temps que de libre échange, l'Europe a été une terre de meurtres entre les nations, pour ne pas dire de suicide collectif ; comment, de plus, ignorer la réalité et la potentialité des guerres coloniales du vivant même de Stuart Mill ?

Évidemment, Stuart Mill n'a pas ignoré ces aspects plus sombres et il s'en est inquiété dans des termes qui, s'ils n'apportent pas de démenti à la thèse centrale de teneur libérale et s'ils ne la font pas pencher vers le socialisme, la nuancent sérieusement.

D'abord, son intérêt pour la surrection et la formation des individualités et des types d'hommes au sein des États par le mouvement même selon lequel ils s'organisent, le force à porter son regard sur les perdants du grand tourbillon des valeurs économiques, et pas seulement quand les nations se ferment sur elles-mêmes. Certes, le commerce est échange et langage, certes le prix des marchandises se définit par le jeu des échanges, loin d'elles, avec une intelligence qui n'est pourtant le fait ni la décision de personne en particulier : il n'empêche que des hommes, qui ont aussi, chacun, une individualité ou qui pourraient,

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Nous empruntons ce vocable de « doux rêve » à Kant lui-même, qui ne l'avait pas utilisé pour qualifier le cosmopolitisme, mais – dans une note du *Conflit des facultés* - la véritable république politique.

chacun, en revendiquer une, ne sont pas toujours gagnants et qu'ils peuvent même être les victimes du vaste système économique. S'il faut vendre, il faut nécessairement lutter contre la concurrence étrangère qui cherche à vendre au meilleur prix. Si les abaissements des prix peuvent passer par des inventions techniques majeures qui ont lieu dans un État sans que les autres États, au moins pendant un temps, ne puissent bénéficier par eux-mêmes de cette production qu'ils sont incapables de reprendre à leur compte, il va de soi que tous les autres moyens seront essayés, et, parmi eux, - en bonne place - la stagnation voire la réduction des salaires. Ceux qui produisent la richesse sont ainsi constamment menacés d'en être privés. On peut bien laisser Stuart Mill dire qu'il est dans le caractère de l'ouvrier anglais de travailler sans compter ses heures et de n'être pas trop regardant sur le salaire qu'on lui donne en échange de son labeur ; on peut le laisser nous conter que le goût pour le travail est la seule valeur existentielle qui le meut : on se défend mal, tant cette valeur est peu partagée<sup>63</sup>, contre l'impression que ce portrait n'est que l'image inversée dans le miroir, de la machine humaine dont le système économique a précisément besoin pour fonctionner; et que ce broyage de certaines individualités, au nom de la belle symbolique commerciale qui paraît développer ses exigences propres, a ses limites ou qu'il les atteindra très vite. On ne peut pas avoir deux discours : vouloir que le système politique valorise les individualités, se déclarer prêt à laisser de côté des objectifs d'efficacité maximale, pourvu que cette valorisation soit satisfaite, et préconiser un système économique qui fait fi du bon développement d'un grand nombre de gens qui auraient pu bénéficier, eux aussi, d'un enrichissement de leur personnalité, et dont l'individualité a été laissée en friche voire broyée pour le profit d'autres individus – dont on peut mettre en question qu'ils constituent le plus grand nombre.

*Ensuite*, Stuart Mill voit, en cascade, se multiplier les inconvénients et les contradictions dans un système qui ne fait pas que des heureux et qui fait même peut-être plus de malheureux que d'heureux. Ainsi il remarque que, des nouveaux esclaves modernes, on n'attend moins encore que des anciens, qu'ils puissent s'instruire et se perfectionner. L'industrie qui se fait jour au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas besoin de l'intelligence de tous les travailleurs. Il suffit que certains d'entre eux, comme l'avait compris Bentham en son système

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> CW, XXIV, 837-841: «An Englishman is a more hard-working animal than a Frenchman or a German: he throws more of his energy, more (we may say) of his life, into his work. Competent witnesses, who have compared English with Continental labour, generally deem English labour the cheaper of the two at a much higher price. Before a Continental operative can be as steady a workman as an Englishman, his whole nature must be changed: he must acquire both the virtues and the defects of the English labourer; he must become as patient, as conscientious, but also as careworn, as anxious, as joyless, as dull, as exclusively intent upon the main chance, as his British compeer. He will long be of inferior value as a mere machine, because happily for him, he

cares for pleasure as well as gain».

chrestomathique, accèdent à des niveaux d'études beaucoup plus élevés que par le passé, en raison de la complication des machines modernes, de la nécessité d'en comprendre le fonctionnement et le mode d'insertion dans un monde économique toujours plus compliqué ; sans que tous accèdent à cette compétence dont l'acquisition prendrait trop de temps et serait socialement coûteuse.

Stuart Mill voit très bien aussi que la conception moderne du commerce, qu'il appelle de ses vœux et qui est déjà présente pour une part, entraîne aussi la mobilité du capital et des travailleurs – et, par conséquent, leur transplantation permanente en des endroits où leur main-d'œuvre coûtera moins cher<sup>64</sup>. Mais si cette mobilité permanente n'est pas une menace pour certaines classes aisées, n'en est-elle pas une précisément pour ceux qui sont dépourvus de cette culture, que l'on a dépossédé de toute possibilité de parler des langues étrangères comme l'avait déjà compris Hume, en traitant, il est vrai, d'un tout autre problème<sup>65</sup> –? Quant à la mesure mercantiliste qui voudrait protéger le travail et les salaires des classes populaires en élevant les droits de douanes pour casser la concurrence des prix étrangers, elle se retourne le plus violemment contre ceux qu'elle est censée défendre en leur interdisant l'accès aux produits importés en raison de leur coût trop élevé<sup>66</sup>.

Reste la question des colonies dont l'utilitarisme, dès son origine benthamienne<sup>67</sup>, avait dénoncé la prétendue utilité et le danger pour la paix mondiale, arguant, non pas de la contradiction de leur existence avec la défense des droits de l'homme<sup>68</sup>, mais de leur nocivité pour l'équilibre économique des peuples conquis comme pour celui des métropoles conquérantes. Les colonies sont à cette métropole comme des régions qu'elle négligerait et qu'elle se contenterait de piller, sans compensation du pillage. À ces raisons proprement utilitaristes, qui étaient fondamentalement celles de Bentham<sup>69</sup>, de contester le colonialisme,

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> CW, III, 588. Ce que Stuart Mill appelle le « cosmopolitisme » du capital n'a pas que des conséquences heureuses sur ceux qui doivent se déplacer.

<sup>65</sup> Hume fustigeait alors l'ineptie de se représenter le lien politique sous la forme d'un contrat dans lequel on

peut entrer et dont on peut sortir à loisir.

66 Article de Stuart Mill commentant la Lettre de Torrens à R. Peel dans le *Spectator*, 28 janvier 1843 (in : CW, XXIV, 837-841). Voir aussi CW, III, 872.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Bentham tient « l'émancipation des possessions lointaines de chaque État » pour l'une des deux propositions fondamentales sans le respect desquelles il n'est pas possible de réaliser la paix mondiale; l'autre proposition étant l'arrêt de la course aux armements). Voir les Écrits sur le droit international et la guerre, p. 117.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> La conception de la loi que se fait Bentham ne permet pas de condamner, du point de vue du droit, une allégeance qu'accordent à un Etat les habitants d'un territoire sur lequel il a étendu son « dominion ». Tant qu'il existe une majorité de ces habitants pour accepter cette loi, celle-ci est aussi bien fondée qu'une autre. Voir les Écrits sur le droit international et la guerre, p. 77-78.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Économiquement parlant, les colonies ne valent que ce qu'elles exportent; mais l'on ne peut faire de profit en quelque opération que ce soit que si l'on y investit un capital proportionné à ses espérances. Si les nations mères n'y investissent pas assez de capital, ce capital – qui pourrait être mieux utilisé – se trouve globalement perdu. P. 153-4. La guerre relève du même calcul : si l'on veut gagner une guerre, il faut pouvoir y investir énormément

s'ajoutent celles, de nature « personnaliste » et kantienne, que Stuart Mill a voulu associer à l'utilitarisme. Le marché des colonies a, pour les nations qui estiment indispensable d'en avoir un, toutes les propriétés d'un marché intérieur qu'on laisserait en friche à cause de son trop grand éloignement à l'égard des autres régions<sup>70</sup>. Très inégalitaire, il illustre parfaitement l'impasse dans laquelle se trouve un État qui en pille un autre sans lui donner grand chose en échange : il est parfaitement clair qu'un tel régime ne vit que de la force et qu'il ne parvient jamais à l'équilibre par lequel il cesserait d'être pour les colonies le prédateur qu'il ne pourrait pas être à l'égard d'autres États prétendument plus civilisés<sup>71</sup>.

#### V. Conclusions

En confrontant les positions de Stuart Mill et de Kant sur la question du cosmopolitisme, nous avons constaté un large accord dans leurs résultats ; sinon dans les raisons qui les fondent. L'accord commence par la conscience que les guerres doivent être bannies des rapports entre États ; et il se poursuit par la conscience de la difficulté de la tâche, quelque soit le point d'où l'on part pour tenter de la conduire, en veillant toujours que cette difficulté de mettre en place la paix n'aboutisse pas à une situation pire que si on ne faisait rien.

Sur le premier point de la condamnation des guerres en principe, moyennant les exceptions de leur permission dans certains cas – qu'il faut bien prévoir ne serait-ce que parce que, pour les arrêter, il est nécessaire d'user des moyens mêmes utilisés par ceux qui ont recours à la guerre –, la notion de personne qui servait aux kantiens de fondement pour fustiger les guerres et restaurer la paix ne permettait pas d'obtenir une netteté suffisante. Car il faut choisir les personnes dont il s'agit de défendre l'existence ou la promotion de la liberté sur d'autres critères que ceux de la personne même, laquelle implique, dès qu'on raisonne sur elle au moyen de son concept, des ruptures dont il est difficile de rendre compte. L'utilitarisme, même s'il fait une place – comme c'est le cas de Stuart Mill – à un

de moyens ; si on perd la guerre, on perd l'ensemble de ces moyens, et si on la gagne, les destructions que l'on a fait subir à l'ennemi ne permettent pas de rentrer dans ses frais : Bentham le dit très bien, p. 362. 
<sup>70</sup> CW. III. 693.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Dans les *Écrits sur le droit international*, Bentham soutient «that the continuance of our domination – de nation anglaise – over them – les colonies – is injurious to them for want of a possibility of being duly assured of their interests, and of times and motives of attending to them if we were» (p. 249).

« personnalisme » de style kantien, donne des perspectives de calcul, donc permet des degrés qui valent mieux que les nécessaires abrupts de la notion de *personne*.

On ne sait par quels préjugés ceux qui préconisent la notion de *personne* pour se repérer dans les questions éthiques s'arrogent sur les éthiciens du calcul la suprématie d'être plus attentifs qu'eux aux modalités variées de l'existence; cela n'est pas fondé et, par bien des côtés, une fois définie une homogénéisation – qui ne va pas de soi, il est vrai – sans laquelle aucun calcul n'est possible, l'usage du nombre est plus souple et se plie mieux aux complexités et à la diversité de l'existence que celui d'un nominatif substantialiste comme la notion de *personne*.

En second lieu, si l'utilitarisme fait plus grand cas que Kant d'une éthique conçue comme intermédiaire de la morale et du droit, la notion de *traité* dont il partage, avec les kantiens, la promotion dans les affaires internationales, est peut-être mieux pensée par l'adhésion aux lois que concevait *Of Laws* que par la méthode contractualiste et souverainiste qui est celle du républicanisme kantien.

Sur le troisième point, Kant affiche généralement un certain mépris de l'utilité quand il s'agit d'en apprécier la valeur éthique. Du moins, l'utilité est-elle, à ses yeux, dépourvue de valeur morale. On voit, tout au contraire, chez Stuart Mill, qu'elle est la clé des valeurs éthiques, mais qu'elle ne l'est pas sans que cette utilité n'entre dans un tournoiement dialectique, depuis la simple consommation des marchandises et des services à l'élaboration desquels un travail est nécessaire, jusqu'aux plus grandes sophistications qu'elle implique et dont elle finit par n'être plus le principe.

Enfin, ni Stuart Mill ni Kant n'ont misé leur philosophie sur une théorie des fictions; Stuart Mill, parce qu'il lui a préféré une logique de l'induction et que, chez lui, l'usage de la valeur critique de cette théorie ne dépassait pas son application à des entités substantives; Kant, parce qu'il a installé une dialectique au lieu même de cette théorie 12. Sur la question du cosmopolitisme, Kant fait de la diversité des langues et des religions le socle à partir duquel peut s'élever l'esprit de commerce qui porte les nations et leurs valeurs à une unité synthétique. Stuart Mill fait du commerce la relation qui rassemble les hommes, lesquels se trouveraient divisés par ailleurs. Si l'un et l'autre de ces deux penseurs s'entendent sur l'importance de l'esprit de commerce et sur sa portée symbolique, ils paraissent néanmoins

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Nous avons montré ces points dans deux articles : le premier, il y a fort longtemps, dans un texte intitulé *Le traitement des sophismes politiques de Bentham à Stuart Mill*, in : Cercles, n°4, Penseurs et intellectuels, p.89-120, 2002, <www.cercles.com>. ©Cercles 2002 ; le second, plus récemment, dans un texte du collectif bientôt publié à Montréal par les Professeurs Augustin Dumont et Daniel Dumouchel, qui s'intitule *Dialectique kantienne et théorie des fictions*.

différer dans la façon de les prouver. Or il se pourrait qu'une théorie des fictions mieux entendue, qui permet un fondement réversible entre entités fictives et entités réelles, eût été plus efficace en rendant possible l'unification des deux thèses sans avoir à choisir entre l'une et l'autre. Plutôt que de faire d'une thèse tantôt l'idéologie de l'autre (le commerce comme idéologie des valeurs plus substantielles des langues, des religions et des mœurs), tantôt du réel de l'autre (le commerce comme socle réel des autres valeurs, linguistiques, religieuses, morales), il eût peut-être été plus utile de mieux entendre une théorie des fictions qui aurait pu permettre une coexistence des deux thèses entre elles<sup>73</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Nous avons essayé de montrer le fonctionnement de ce rapport réversible des entités dans la conception que Bentham se fait de l'œuvre de Saint Paul en matière religieuse dans la Préface de notre traduction de *Not Paul, but Jesus (Non pas Paul, mais Jésus)*, Paris, éd. de L'Unebévue, 2016).